

## **NON, LE NANT BÉNIN N'EST PAS HORS DE DANGER !**

Notre association vient d'avoir incidemment la confirmation de ce que nous soupçonnions. GEG et la Municipalité avancent masqués et ils n'ont pas abandonné le projet sur le Nant Bénin.

### **La stratégie :**

Faire passer le projet du Ponthurin, pour revenir ensuite sur le Nant Bénin.

### **La preuve :**

Le projet déposé pour l'enquête publique est présenté de façon strictement identique : la prise d'eau est toujours prévue de façon à recevoir l'eau des deux torrents comme initialement. De fait la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) n'a pas manqué de le relever dans l'avis qu'elle a émis.

Ainsi l'enquête publique est biaisée. On nous consulte sur un projet dont on ne nous dit pas tout sur les tenants et les aboutissants.

Notre association, bien que réticente au projet du Ponthurin avait considéré que son engagement sur la défense du Nant Bénin était prioritaire. Aujourd'hui, nous n'avons d'autre choix que de nous opposer à un tel projet.

- En effet les lois sur l'eau, en particulier la Directive Cadre Européenne, interdisent toute dégradation de l'état des cours d'eau, (comme par exemple, en faire passer une grosse part dans une conduite forcée).
- De plus, selon le Code de l'Environnement, le double projet initial Ponthurin Nant Bénin devait être appréhendé dans son ensemble, or celui-ci a été saucissonné en toute illégalité en deux parties distinctes : un projet pour le Nant Bénin et un pour le Ponthurin afin de bénéficier de l'avantage d'un tarif de rachat garanti de l'énergie : il y a donc infraction au code de l'environnement.

## **L'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE, FLEXIBLE, PROPRE, RENOVELABLE ET D'INTÉRÊT PUBLIC, EST-CE SI SÛR ?**

### **Flexible ?**

C'est le débit du torrent qui décide de l'énergie produite par une microcentrale au fil de l'eau. C'est à cause de cela qu'on l'appelle énergie "fatale", c'est exactement le contraire de flexible.

### **Propre, verte, d'intérêt public ?**

La construction d'une microcentrale et l'enterrement de sa conduite forcée nécessitent de gros travaux et aboutissent à une dégradation de l'environnement. Ça n'est pas vert et ça coûte cher en taxes sur notre facture d'électricité.

Au final c'est le consommateur qui paye une aubaine à l'industriel. Un véritable hold up. Quand bien même la Municipalité toucherait 10%, ça reste contraire à l'intérêt public.

Une microcentrale coûte plusieurs millions, autant que l'isolation d'une barre de logements passoires thermiques.

Le véritable enjeu pour l'énergie dans la période actuelle n'est pas de produire plus, mais de gaspiller moins. Ainsi les dépenses prises sur fonds publics doivent être prioritairement consacrées à économiser l'énergie.

## Renouvelable ?

Renouvelable, oui, mais à quel prix ? Et ici, produite surtout en été. Pourquoi faire ? Les remontées mécaniques ne tournent pas en été, à moins que ce soit pour les climatiseurs...

Et si c'est pour remplacer le nucléaire, faisons ce calcul : 1 réacteur nucléaire produit 1 GW, 1 microcentrale produit 2 MW ; il faudrait donc construire 500 microcentrales pour remplacer un seul réacteur nucléaire. S'ajoute à cela le problème des ressources en eau qui diminuent avec le changement climatique.

**Ainsi, démontrer l'utilité sociale de ce projet est mission impossible.**

## Enquête publique

Nous appelons tous nos adhérents, sympathisants et tous ceux pour qui la priorité est la défense de notre patrimoine naturel, à participer à cette enquête publique pour dire **NON** à ce qui se trame sous l'écran de fumée.

- Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairies de Peisey-Nancroix et Landry du lundi 3 juin 2019 au mercredi 3 juillet 2019 afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur les registres d'enquête aux heures habituelles d'ouverture des mairies.  
Monsieur Jean-Jacques DUCHENE est nommé commissaire enquêteur. Il siègera selon les modalités suivantes :

<b>en mairie de Peisey-Nancroix</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• mardi 11 juin 2019 de 9h à 12h</li><li>• mercredi 3 juillet 2019 de 9h à 12h</li></ul>	<b>en mairie de Landry :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• jeudi 20 juin 2019 de 8h30 à 11h30</li></ul>
--	---

- Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté en ligne sur le site des services de l'État en Savoie. Le public pourra à l'adresse suivante formuler ses observations sur le projet :

<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>

- Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur
  - À la mairie de Peisey-Nancroix, siège de l'enquête, par courrier postal.
  - Par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr](mailto:ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr)
  - Sur le site internet de l'État en Savoie.

---

## **BULLETIN D'ADHÉSION 2019 ASSOCIATION NANT SAUVAGE**

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE .....

ADRESSE..... E-

MAIL ..... TEL : .....

**J'ADHÈRE À L'ANS ET VERSE MA COTISATION 2019 : 20 € / personne**

**JE SOUHAITE VERSER UN DON DE : ..... €**

A retourner à : ASSOCIATION NANT SAUVAGE / LE VILLARET / 73210 PEISEY NANCROIX